

Commune d'Orvault
Loire-Atlantique

N° 586 -2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

ECLAIRAGE PUBLIC

Dérogation à l'arrêté permanent relatif à l'amplitude de l'éclairage public sur le secteur du Bourg.

Le maire de la Ville d'Orvault,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2,

VU l'arrêté municipal permanent n°030-2024 du 16 décembre 2024 relatif à l'amplitude de l'éclairage public sur le territoire de la Ville d'Orvault,

VU la demande formulée par les riverains,

CONSIDÉRANT que le maintien de l'éclairage public sur le secteur concerné est nécessaire afin de garantir la sécurité des usagers et des riverains,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Par dérogation aux dispositions de l'arrêté permanent n° 030-2024 relatif à l'amplitude de l'éclairage public sur le territoire de la Ville d'Orvault, l'extinction de l'éclairage public prévue entre 00h00 et 06h00 est suspendue du vendredi 09 octobre 2026 au jeudi 12 novembre 2026 inclus sur une partie du secteur du bourg selon le plan annexé et notamment les rues suivantes :

- Rue du Bocage	- Rue de la Métairie
- Rue du Patureau	- Rue du Sous-Bois
- Promenade de l'Europe	- Chemin de la Noue
- Rue du Gargot	- Rue de la Lisière

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'arrêté permanent susvisé contraires au présent arrêté sont suspendues pendant toute la durée des mesures temporaires définies à l'article 1. Elles reprendront de plein droit dès la fin de cette période.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est applicable uniquement sur le périmètre et pendant la période mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

R4-T-P586

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services de la Ville, le Directeur interdépartemental de la police Nationale et le Directeur de la proximité de Nantes Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rendu exécutoire :

Par télétransmission : 12 OCT. 2026

Par publication : 12 OCT. 2026

Fait à Orvault, Le

12 OCT. 2026



Sébastien ARROUËT
Maire d'Orvault

ID : 044-214401143-20261009-ARR2026N586-AR

Réal
Nantes Métropole - octob
Nantes Métro

Nantes Métropole